



CHARTRE Motards Bienvenue - hébergeurs

Pré requis : hébergements classés 2* minimum (ou à niveau du référentiel départemental pour les établissements « non classables »/ sur avis du CDT)

Accueil des motards

- 1- L'établissement s'engage à mettre à disposition l'information relative au label ainsi que la liste de l'ensemble des labellisés, des documents touristiques du département ainsi que des revues spécialisées à consulter sur place (moto magazine, moto journal...)
- 2- L'établissement s'engage à fournir une liste des réparateurs moto et concessionnaires du secteur, des informations sur les stations-service accessibles 24h/24 (paiement CB), les points de lavage etc...
- 3- L'établissement s'engage à mettre à disposition des cartes routières, des suggestions d'itinéraires touristiques...

Equipements et services (proposés au sein de l'établissement)

- 1- Mettre à disposition :
 - o Un garage ou local fermé et sécurisé pouvant accueillir au minimum :
 - 1 moto pour les meublés de tourisme
 - 4 motos pour les hôtels, chambres d'hôtes, campings
 - 10 motos pour les gîtes de groupes, centres et villages vacances
 - o Un kit d'outillage (pour les petites réparations)
 - o Un local fermé, chauffé et ventilé pour permettre le séchage des vêtements, gants, bottes
- 2- L'établissement s'engage à offrir une boisson, geste d'accueil à l'arrivée des motards
- 3- Pour **les meublés de tourisme et gîtes de groupes** :
 - Intégrer le service « lits faits à l'arrivée » ainsi que les linges de toilette fournis et la mise à disposition de produits d'entretien
- 4- Pour **les meublés de tourisme** :
 - Proposer la formule week-end et court séjour

L'établissement s'engage à :

- 1- Intégrer le label sur tous ses supports de communication (site internet, documents promotionnels, plaquette commerciale...).
- 2- Intégrer un lien vers le site internet dédié de Doubs Tourisme (CDT) depuis son propre site.
- 3- Apposer la signalétique extérieure spécifique au label Motards Bienvenue.
- 4- Informer l'ensemble de son personnel d'accueil sur l'esprit du label, la connaissance du réseau et des spécificités liées à l'accueil de ce type de clientèle.
- 5- Répondre à l'enquête de Doubs Tourisme envoyée en fin de saison.
- 6- Afficher la charte dans sa structure.
- 7- Participer activement aux actions à mener au sein du réseau.

Je soussigné(e)....., représentant :

Nom de l'hébergement : commune :

certifie avoir bien pris connaissance de la présente charte et confirme ma volonté de vouloir intégrer la démarche de labellisation Motards Bienvenue.

Date : Signature

Annexe - grille tarifs d'adhésion au label

➤ Pour les hébergements (coût d'adhésion **pour les 5 années du label**)

| | Jusqu'à 10 lits | De 11 à 20 lits maximum | Plus de 20 lits |
|-------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
| <u>Pour 5 ans</u> | 180 € | 250 € | 300 € |

Si vous adhérez ou souhaitez adhérer au label Relais Saint Pierre (accueil spécifique des pêcheurs), il vous sera appliqué le tarif dégressif suivant pour les 2 labels :

| | | | |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <u>2 labels (5 ans)</u> | 300 € | 400 € | 500 € |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|

Le ratio du Ministère du Tourisme pour les campings = **nombre d'emplacements X 3**

*A noter : un lit touristique est une unité de mesure de l'offre d'hébergement touristique et correspond à une capacité d'accueil d'**une personne***